

AVIS DE SIGNIFICATION

DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI

AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS ÉNUMÉRÉS DANS
LES PAGES CI-JOINTES (Annexe 1, numéro 1) :

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec pour et par
les diverses municipalités sur le territoire de la MRC des Jardins de Napierville et
portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont
dûment signifiés, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en
date du 13 mars 2025.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi
connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochées en vous adressant au
greffe de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi à l'adresse suivante :

Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi
105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, J0L 2L0
Téléphone : 450-454-3994
Télécopieur : 450-454-6898
Courriel : courmunicipale@ville.saint-remi.qc.ca

**À DÉFAUT DE CONSIGNER UN PLAIDOYER DANS LES 30 JOURS DE
L’AFFICHAGE PUBLIC DE CET AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA
ÊTRE RENDU CONTRE VOUS ET CE, AVEC FRAIS.**

DONNÉ à Saint-Rémi, ce 14 mars 2025.



Christine Billette
Greffière de la Cour municipale.

COUR MUNICIPALE COMMUNE DE
LA VILLE DE SAINT-RÉMI
District de Longueuil

RAPPORT DE SIGNIFICATION PAR AFFICHAGE

DU 14 mars 2025 AU 14 avril 2025

POUR LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-RÉMI

Je, soussignée, Christine Billette, greffière de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi, du district judiciaire de Longueuil, atteste que la liste des défendeurs (*Annexe 1*) mentionnés au jugement du 13 mars 2025 rendu par l'honorable juge Sylvain Dorais, et autorisant la signification par affichage public, a été affichée en un endroit accessible au public, au greffe et sur le site WEB de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi pour une période de 30 jours, soit du 14 mars 2025 au 14 avril 2025 inclusivement.

Fait à Saint-Rémi, ce 14 mars 2025.



Christine Billette
Greffière de la cour municipale

AVIS DE SIGNIFICATION

SIGNIFICATION PAR AFFICHAGE PUBLIC AU GREFFE DE LA
COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI

| Défenderesse/Défendeur Adresse | Date d'infraction | No. constat | Montant |
|---|----------------------|-------------|---------|
| André Fournier 1, rue Lussier, Sherrington, QC, J0L 2N0 | 2024-05-12 | 8073331575 | 176 \$ |
| André Fournier 1, rue Lussier, Sherrington, QC, J0L 2N0 | 2024-05-12 | 8073331574 | 65 \$ |
| Marussia Robidou-Vaillancourt 58, rue Smith, Noyan, QC, J0J 1B0 | 2024-11-06 | 807342807 | 504 \$ |
| Marc-André Boire Dubé 1066, rue Ronsard, Deux-Montagnes, QC, J7R 6T3 | 2024-07-28 | 8073331831 | 504 \$ |
| Tom Keemin 232, rue Benoit E., Longueuil, QC, J4J 2N7 | 2024-06-30 | 8073331894 | 554 \$ |
| Mélanie Turgeon 108, rue Chez-Soi, Noyan, QC J0J 1B0 | 2024-06-10 | 8073331809 | 232 \$ |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Note : Cet avis doit demeurer affiché pendant une période de 30 jours à compter du 14 mars 2025.



Sylvain Dorais, J.M.Q.